



Travaux à effectuer par le bailleur

Par **jodesf**, le **05/01/2011 à 10:32**

Bonjour,

Je suis sur le point de quitter mon logement en location, j' y suis entré en 2002, c' est un appartement faisant partie d' une résidence construite le même année.

A mon entrée dans ce logement il était donc neuf, je souhaite savoir si le propriétaire se doit de faire des travaux de type tapisserie, peinture etc dans un laps de temps 08 ans.

Merci d' avance

Par **mimi493**, le **05/01/2011 à 11:35**

[citation]si le propriétaire se doit de faire des travaux de type tapisserie, peinture etc dans un laps de temps 08 ans. [/citation]

Vous voulez dire "le locataire se doit " ?

Le locataire doit rendre le logement en bon état, sans dégradation, les tapisseries doivent donc ne pas avoir de tache, de marque etc. Donc ça dépend de l'état